

STRATER

Focus Post-Bac Bretagne



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

► Introduction

Ce document s'inscrit dans la démarche de caractérisation d'un territoire mise en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont les éléments de diagnostic présentent, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il constitue un focus sur les formations post-baccalauréat à l'échelle régionale ou académique selon le site.

Il fait l'objet d'une concertation avec les services des rectorats, qui peuvent le compléter par l'apport de données et d'éléments d'analyse sur les constats et les politiques académiques.

► Territoires considérés

Cette analyse porte sur les régions métropolitaines reconfigurées en 2016 et les académies qui les composent.

Régions comprenant une seule académie	Régions comprenant deux ou trois académies
<ul style="list-style-type: none">• Bretagne (Rennes)• Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)• Corse• Pays de la Loire (Nantes)	<ul style="list-style-type: none">• Auvergne Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon)• Bourgogne-Franche-Comté (Besançon, Dijon)• Grand Est (Nancy-Metz, Reims, Strasbourg)• Ile-de-France (Créteil, Paris, Versailles)• Hauts-de-France (Amiens, Lille)• Normandie (Caen, Rouen)• Nouvelle Aquitaine (Bordeaux, Limoges, Poitiers)• Occitanie (Montpellier, Toulouse)• Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille, Nice)

Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre.

Les données sont comparées avec celles de la France métropolitaine, hors collectivités d'Outre-Mer.

Les informations concernant les collectivités d'outre-mer font l'objet d'un traitement spécifique.

SOMMAIRE

A. LES FORMATIONS POST- BACCALAUREAT DANS L'ACADEMIE DE RENNES.....	7
1. Le baccalauréat	9
2. Les néo-bacheliers.....	13
3. Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur	21
4. Les diplômés post-baccalauréat	27
5. L'insertion professionnelle	29
6. La formation tout au long de la vie.....	29
B. ANNEXES	31
Lexique	31
Sigles	34

A. LES FORMATIONS POST- BACCALAUREAT DANS L'ACADEMIE DE RENNES

La Bretagne compte 33 006 bacheliers pour l'année 2015, soit 5,5% des bacheliers de France métropolitaine.

La région se caractérise par l'excellence de ses bacheliers : le taux de réussite au baccalauréat, de 91,6%, est nettement supérieur à la moyenne nationale (88,1%). Le département du Finistère se distingue avec 92,5% de réussite au bac en 2015.

L'académie de Rennes présente également une part de candidats obtenant des mentions au baccalauréat (54,6%), supérieure à la France métropolitaine (53,2%), quel que soit le type de baccalauréat (session 2015), sauf pour les Côtes d'Armor (51,1%).

En revanche, la poursuite d'étude des bacheliers bretons dans l'enseignement supérieur (69,2%) est inférieure à la moyenne nationale (72,2% en 2014).

L'académie est déficitaire concernant les flux migratoires des néo-bacheliers. Alors que 14% des néo-bacheliers inscrits dans une université bretonne viennent d'autres académies, 16% de néo-bacheliers bretons partent s'inscrire dans une université hors de l'académie. La mobilité des néo-bacheliers répond d'abord à une logique de proximité, les déplacements concernant préférentiellement la région limitrophe des Pays de la Loire (44,3% des flux entrants, 38% de sortants).

En 2015, la part des souhaits d'orientation vers une formation universitaire des candidats bretons aux baccalauréats général, technologique et professionnel est inférieure à la moyenne nationale (respectivement -2,7, -0,4 et -2,4 points). Les candidats au baccalauréat général souhaitent se diriger dans une proportion supérieure à la moyenne nationale (+3,1 points) vers un DUT, alors que le rapport s'inverse pour les candidats au baccalauréat professionnel (-1,7 points).

La licence représente, avec 43%, la majorité des effectifs d'inscrits (de bac+1 à bac+3) dans l'enseignement supérieur de l'académie en 2014-2015.

La distribution des effectifs montre une surreprésentation de +2,4 points de la part régionale des inscrits en BTS par rapport à la moyenne nationale.

En 2013, les diplômés de licence (34%), licence professionnelle (13%) et DUT (13%) le sont dans des proportions plus élevées que leur part nationale (33%, 12% et 12%).

En 2015, le taux de réussite au BTS (79,7%) est supérieur de +5,2 points à la moyenne nationale (74,5%).

41,4% des apprentis du supérieur suivent une formation BTS/BTSA en 2015-2016 (France métropolitaine : 41,5%). Plus de 80% d'entre-eux trouvent un emploi dans les 7 mois suivant l'obtention de leur diplôme, dont plus de 40% en CDI.

Les formations préparant à un diplôme de niveau III (BTS, DUT) et CPGE-CPI comptent 27 350 étudiants en 2014-2015. Rennes accueille 28,3% des effectifs régionaux et Brest 13,9%. Les BTS-BTSA concentrent 52% des inscrits, répartis sur 47 sites de formation.

L'étude de la mobilité des jeunes diplômés des formations du supérieur court (Céreq, juin 2016) montre que l'académie est attractive dans la phase d'insertion de ces diplômés (dans les trois ans suivant la sortie du diplôme) et que près 77% des arrivées concernent des anciens bacheliers bretons, marquant ainsi un « effet retour » à la région du baccalauréat.

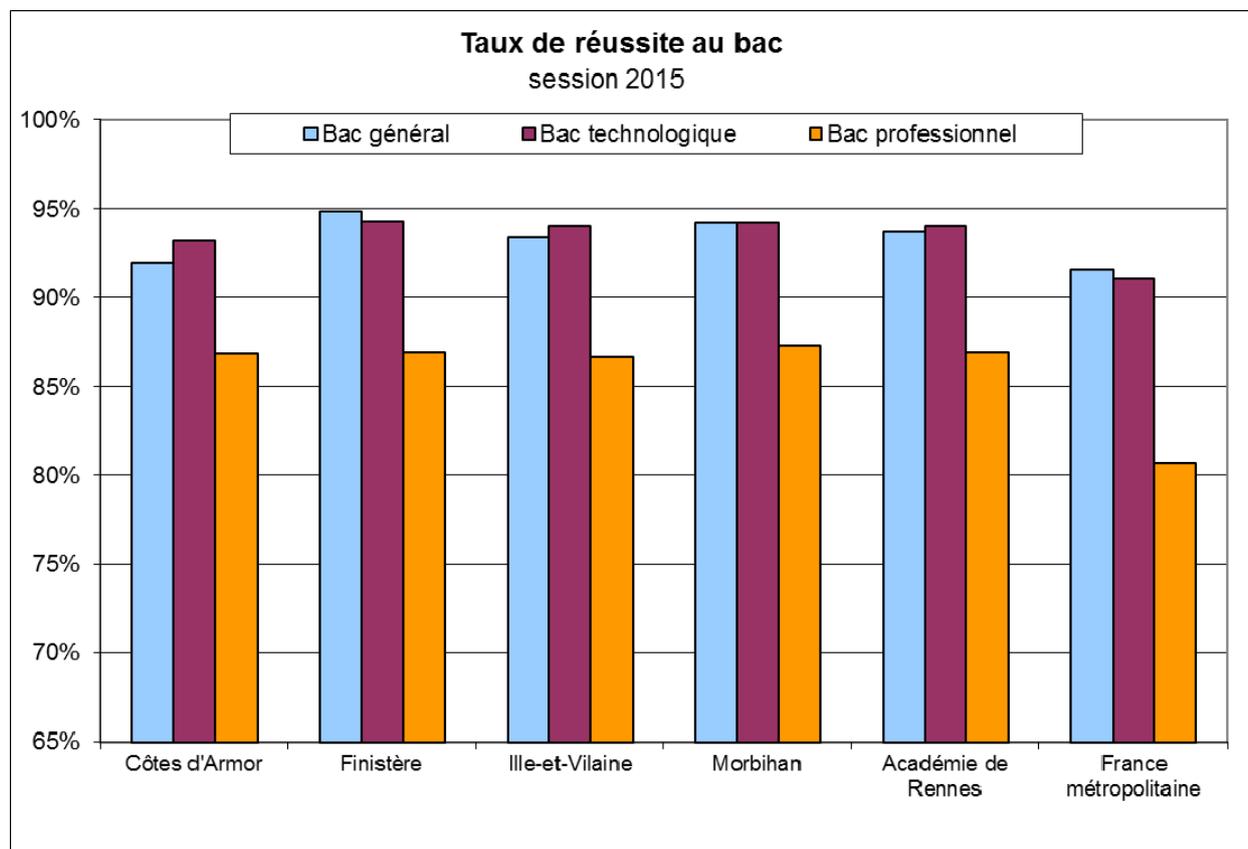
1. LE BACCALAUREAT

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

Tableau 1 – Académie de Rennes : le nombre de candidats présents et admis et le taux de réussite par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
Côtes d'Armor	2 808	2 583	92,0%	1 105	1 030	93,2%	2 283	1 982	86,8%	6 196	5 595	90,3%
Finistère	4 698	4 456	94,8%	1 921	1 811	94,3%	3 034	2 636	86,9%	9 653	8 903	92,2%
Ille-et-Vilaine	6 222	5 809	93,4%	2 539	2 388	94,1%	3 658	3 170	86,7%	12 419	11 367	91,5%
Morbihan	3 608	3 400	94,2%	1 561	1 471	94,2%	2 601	2 270	87,3%	7 770	7 141	91,9%
Académie de Rennes	17 336	16 248	93,7%	7 126	6 700	94,0%	11 576	10 058	86,9%	36 038	33 006	91,6%
France métropolitaine	334 293	306 144	91,6%	130 751	119 047	91,0%	209 424	169 031	80,7%	674 468	594 222	88,1%

Graphique 1 – Académie de Rennes : le taux de réussite selon le type de bac, session 2015 (source DEPP)

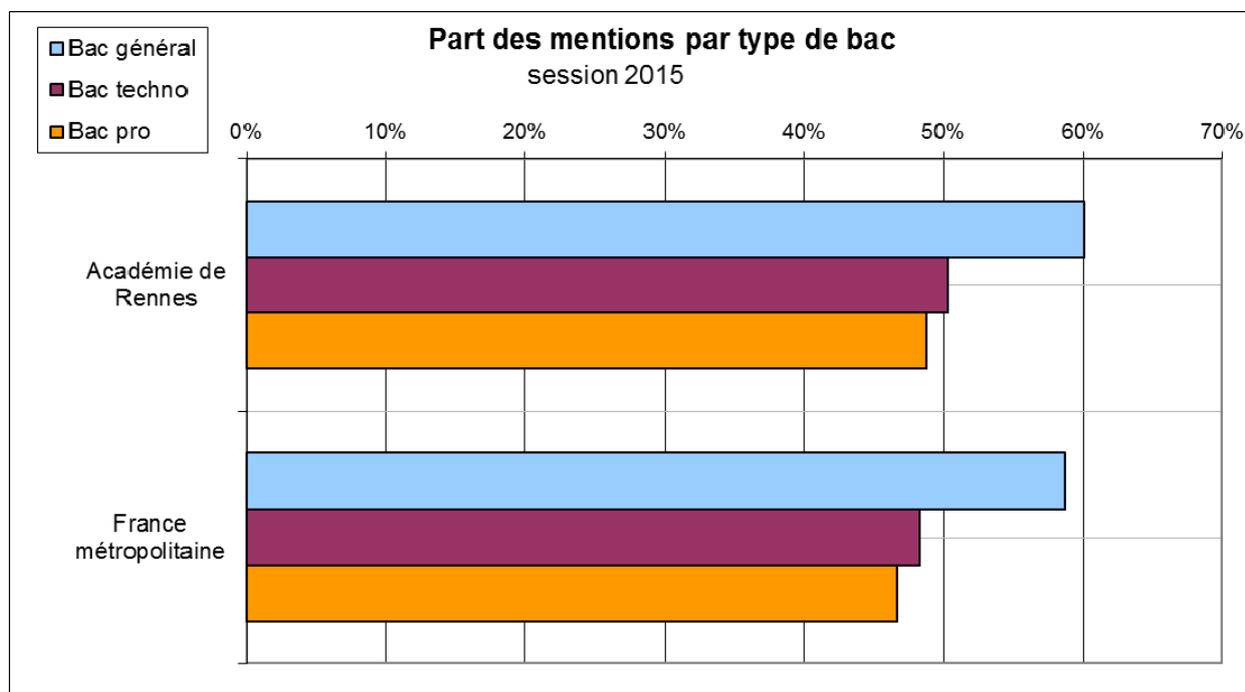


► Les bacheliers avec mention

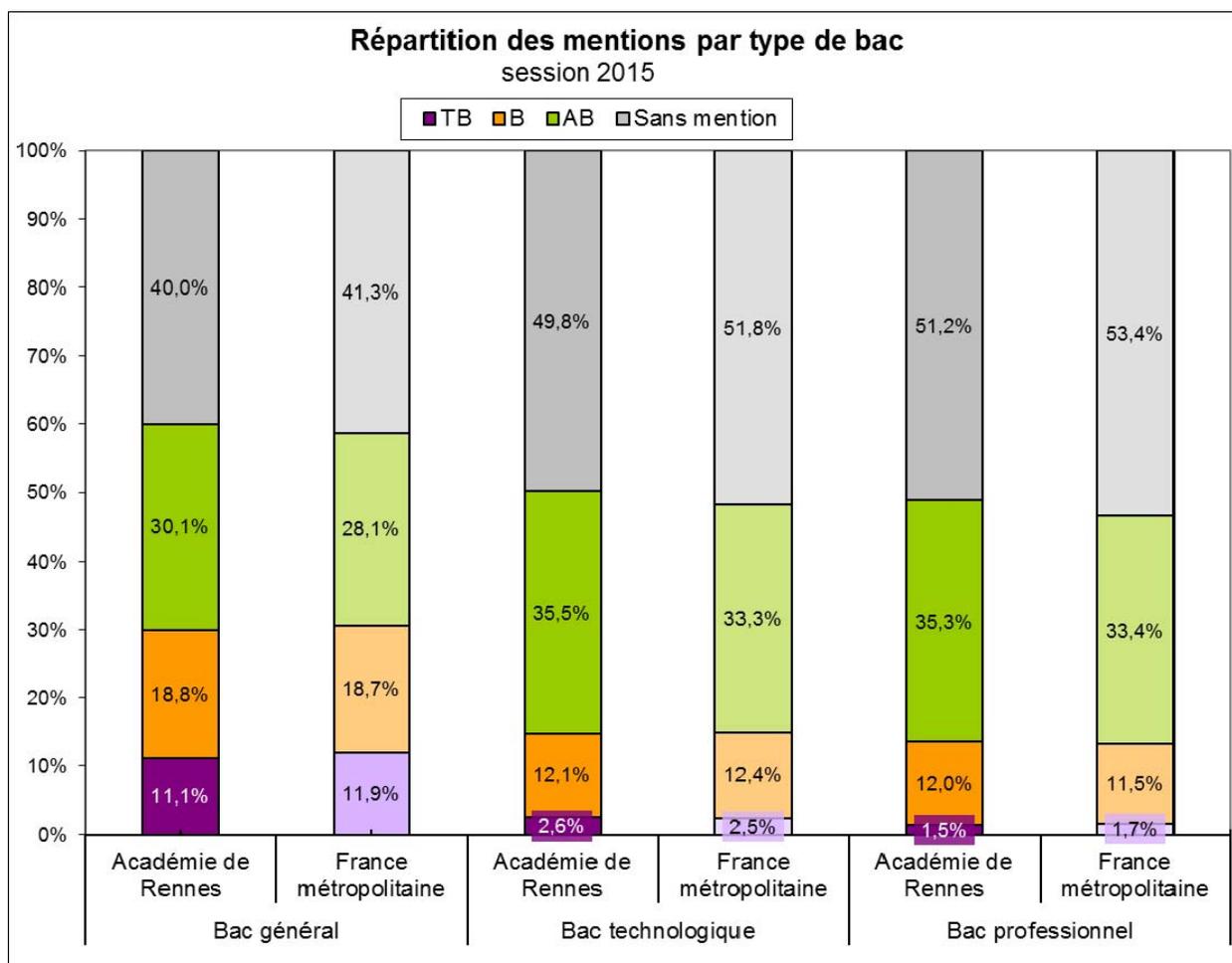
Tableau 2 - Académie de Rennes : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions
Côtes d'Armor	1 488	57,6%	451	43,8%	918	46,3%	2 857	51,1%
Finistère	2 691	60,4%	936	51,7%	1 270	48,2%	4 897	55,0%
Ille-et-Vilaine	3 584	61,7%	1 172	49,1%	1 594	50,3%	6 350	55,9%
Morbihan	1 991	58,6%	806	54,8%	1 125	49,6%	3 922	54,9%
Académie de Rennes	9 754	60,0%	3 365	50,2%	4 907	48,8%	18 026	54,6%
France métropolitaine	179 516	58,6%	57 513	48,3%	78 828	46,6%	315 857	53,2%

Graphique 2 – Académie de Rennes : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

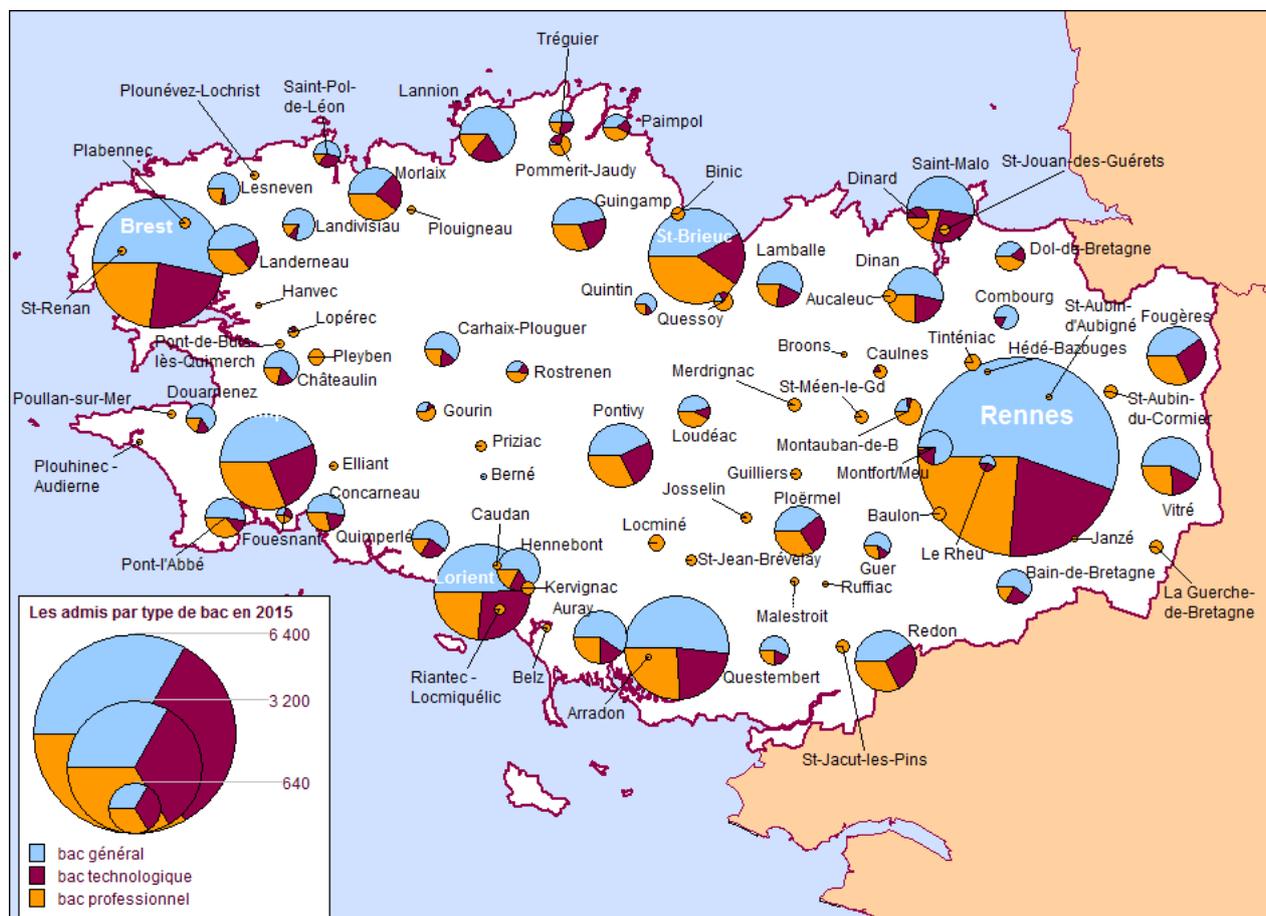


Graphique 3 – Académie de Rennes : la répartition des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)



► Les bacheliers par commune

Carte 1 – Académie de Rennes : la répartition des bacheliers selon le type de bac et l’implantation de l’établissement de préparation en 2015 (source DEPP)



2. LES NEO-BACHELIERS

► Les vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale par type de bac et de formation

Tableau 3 – Académie de Rennes: le taux de vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

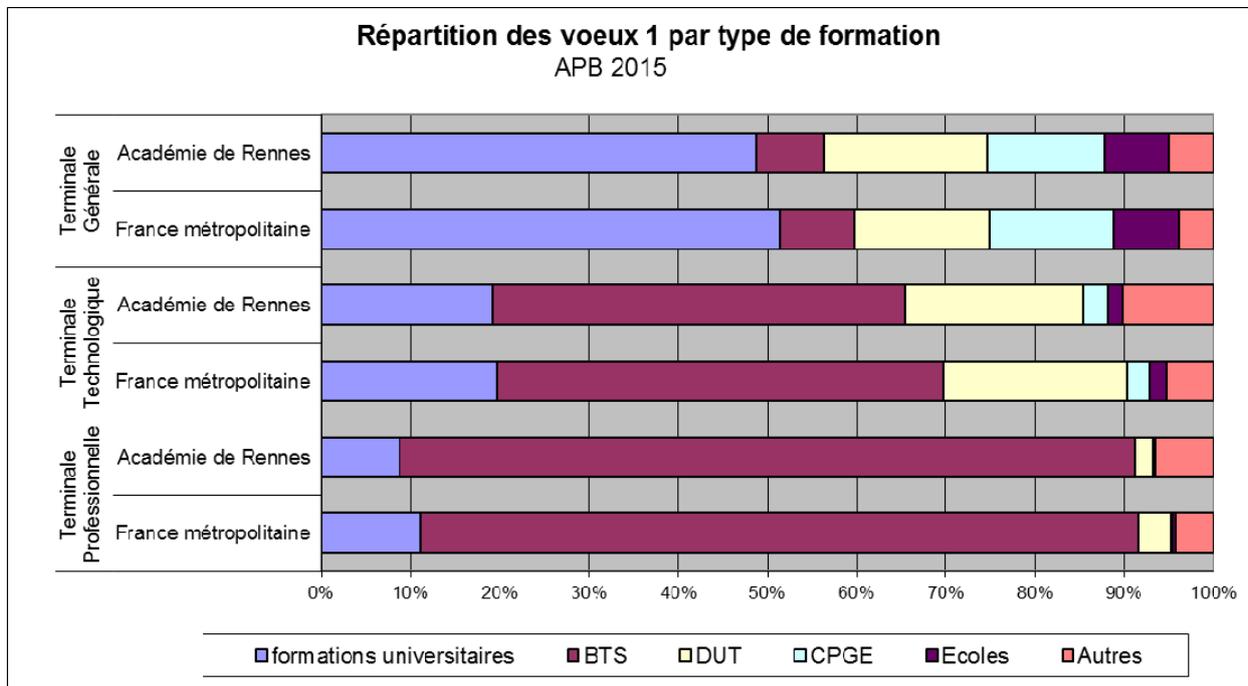
Nombre de vœux 1 formulés dans APB par les candidats en terminale		Terminale générale	Terminale techno	Terminale pro	Toutes terminales confondues
total	Académie de Rennes	18 134	6 750	5 296	30 180
	France métropolitaine	326 101	117 371	97 667	541 139
répartition en % du total :					
Formations universitaires	Académie de Rennes	48,7%	19,2%	8,7%	35,1%
	France métropolitaine	51,4%	19,6%	11,1%	37,3%
BTS - BTSA DTS - DMA	Académie de Rennes	7,6%	46,2%	82,5%	29,4%
	France métropolitaine	8,3%	50,1%	80,5%	30,4%
DUT	Académie de Rennes	18,3%	20,0%	2,0%	15,8%
	France métropolitaine	15,2%	20,6%	3,7%	14,3%
CPGE - CPES	Académie de Rennes	13,1%	2,8%	0,1%	8,5%
	France métropolitaine	13,9%	2,5%	0,2%	8,9%
Écoles *	Académie de Rennes	7,3%	1,7%	0,2%	4,8%
	France métropolitaine	7,4%	2,0%	0,3%	4,9%
Autres *	Académie de Rennes	4,9%	10,1%	6,5%	6,4%
	France métropolitaine	3,9%	5,2%	4,3%	4,2%

* Voir lexique, rubrique APB

Les souhaits d'orientation vers une formation universitaire des candidats aux baccalauréats général, technologique et professionnel sont inférieurs à la moyenne nationale.

Les candidats au baccalauréat général (avec 18,3%) sont plus nombreux à souhaiter intégrer une formation de DUT, par rapport à la moyenne nationale (15,2%).

Graphique 4 – Académie de Rennes : la répartition des vœux de rang 1 des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

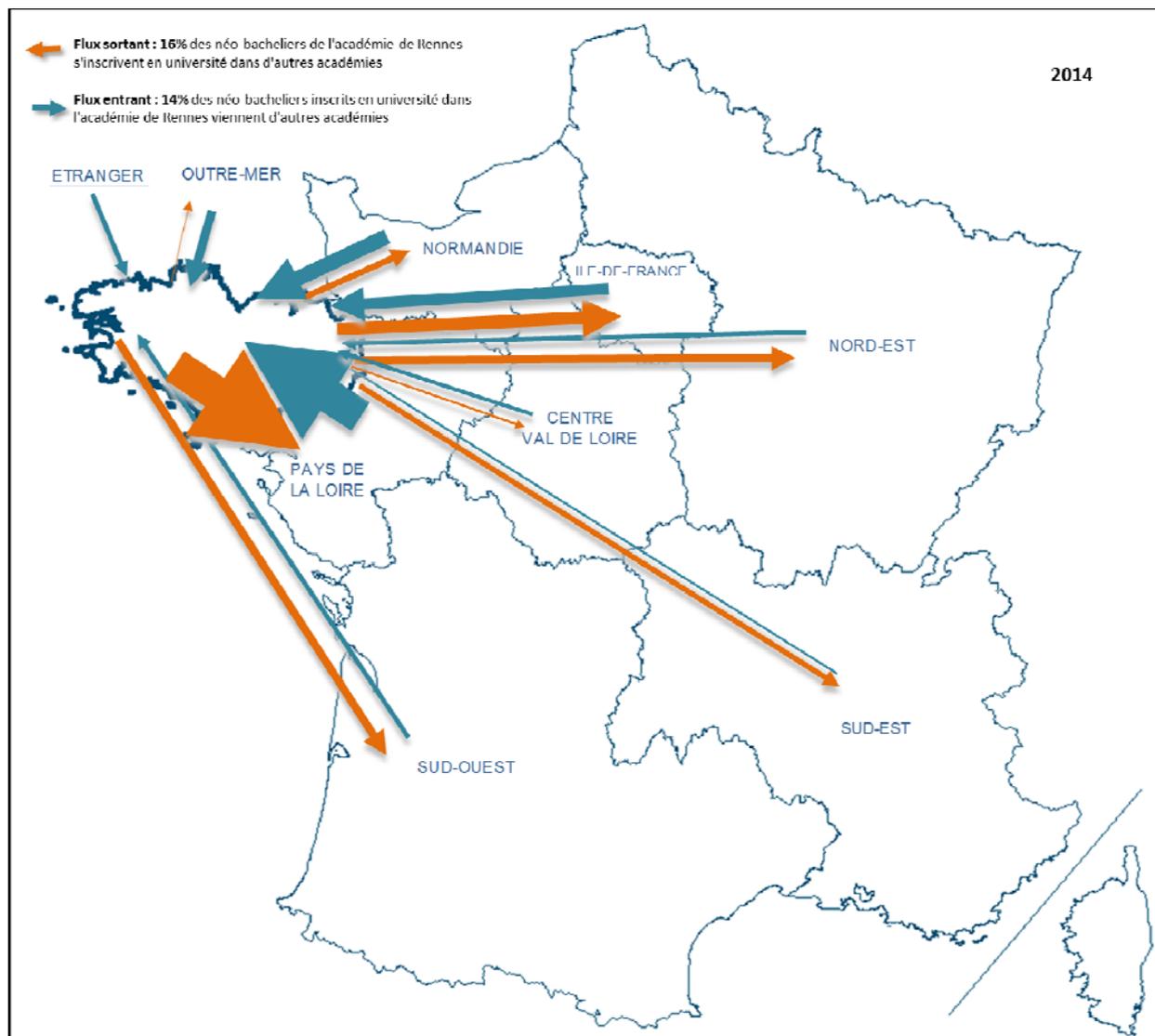


► L'attractivité géographique

Tableau 4 – Académie de Rennes : la provenance des néo-bacheliers (session 2014) inscrits en université ou établissements assimilés de l'académie en 2014-2015 et la destination des néo-bacheliers de l'académie (session 2014) inscrits en université ou établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

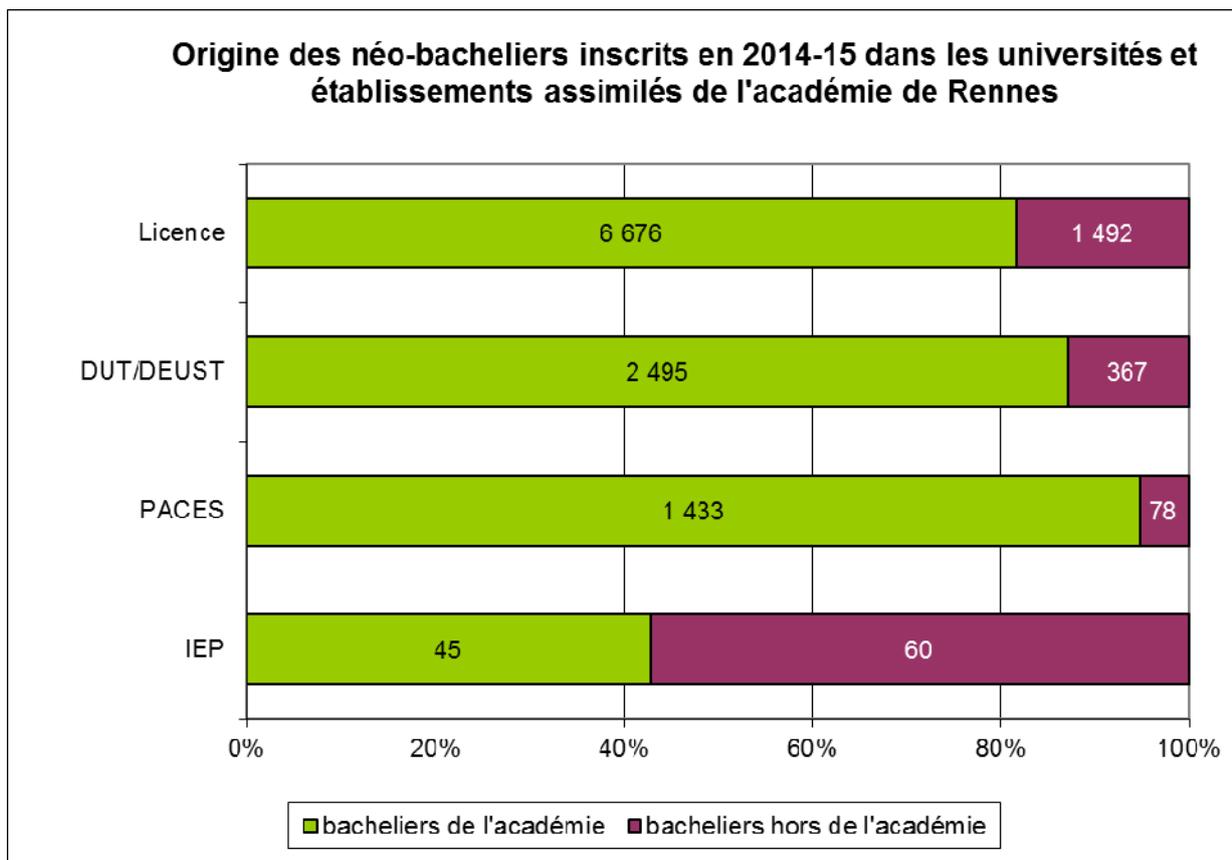
Provenance/Destination	Effectifs des néo-bacheliers inscrits dans les universités de l'académie de Rennes selon leur académie d'obtention du bac	Effectifs des néo-bacheliers ayant obtenu le bac dans l'académie de Rennes selon l'académie de leur université d'inscription
NORMANDIE	335	149
PAYS DE LA LOIRE	764	788
CENTRE VAL DE LOIRE	92	53
ILE-DE-FRANCE	250	286
SUD-OUEST	108	192
SUD-EST	52	132
NORD-EST	97	174
ETRANGER	101	0
OUTRE-MER	207	4
Sous-total Entrants	2 006	
Sous-total Sortants		1 778
Ac. de RENNES	10 692	10 692
Total néo-bacheliers	12 698	12 470

Carte 2 – Académie de Rennes : les flux entrants et sortants des néo-bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



La taille des flèches est proportionnelle aux flux étudiants sortants et entrants (pour la définition des flux, se reporter au lexique en fin de document).

Graphique 5 – Académie de Rennes : la répartition pour les principales filières de formation des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés de l'académie, en fonction de l'académie d'obtention du bac (source SIES)



► La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Tableau 5 – Académie de Rennes : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur entre 2010 et 2014 (source SIES)

	2010	2011	2012	2013	2014
Académie de Rennes	75%	71,5%	68,3%	71,9%	69,2%
France métropolitaine	75,0%	72,0%	69,4%	72,1%	72,2%

Tableau 6 – Académie de Rennes : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2014 par filières de formation regroupées (source SIES)

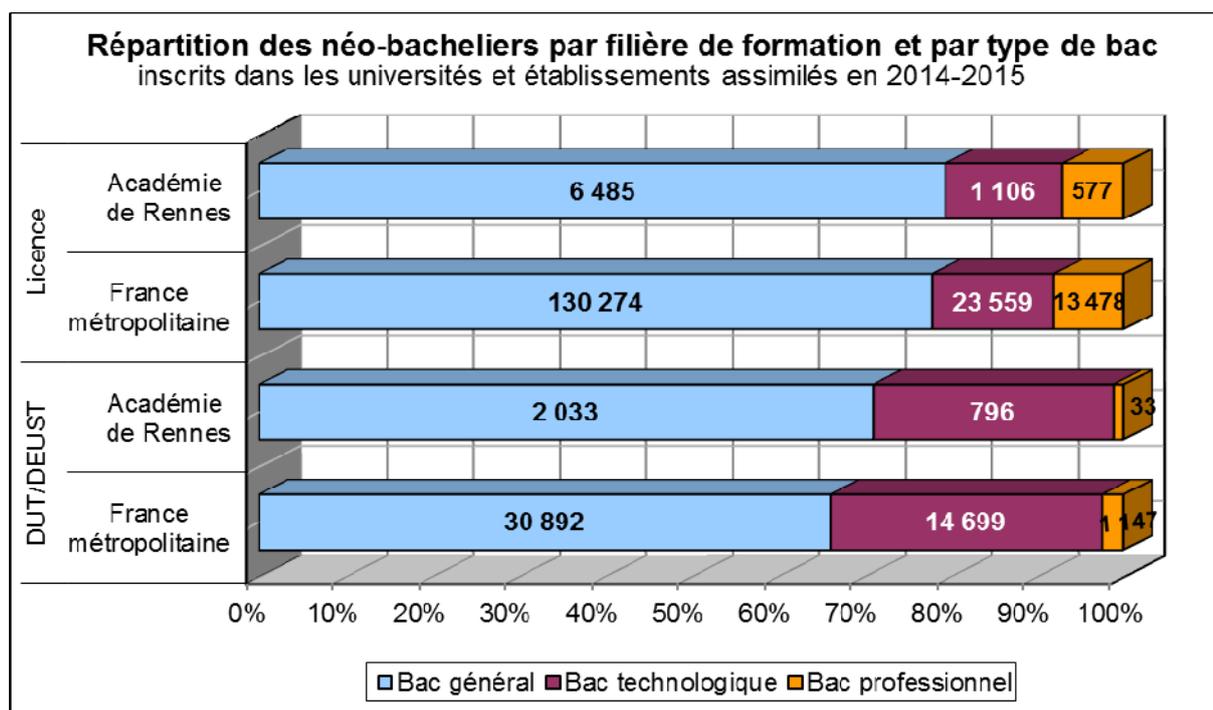
Académie de Rennes	Taux global	Université (y compris IUT)	IUT	CPGE	STS	Autres formations
Bac général	92%	63,5%	14%	11,8%	8,8%	7,9%
Bac professionnel	33,6%	5,2%	0,3%	0%	28,1%	0,3%
Bac technologique	74,5%	28,4%	12,8%	1,8%	40,9%	3,4%
Ensemble des bacs Académie de Rennes	69,2%	37,1%	9,2%	5,9%	21,7%	4,5%
Ensemble des bacs France métropolitaine	72,2%	40,5%	7,5%	6,4%	19,5%	5,2%

► La répartition des néo-bacheliers par filière universitaire

Tableau 7 – Académie de Rennes : les effectifs par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés de l'académie (source SIES)

		Licence	DUT/DEUST	PACES	Autres	Total
Bac général	Académie de Rennes	6 485	2 033	1 488	148	10 154
	France métropolitaine	130 274	30 892	32 466	5 502	199 134
Bac technologique	Académie de Rennes	1 106	796	18	7	1 927
	France métropolitaine	23 559	14 699	1 292	269	39 819
Bac professionnel	Académie de Rennes	577	33	5	2	617
	France métropolitaine	13 478	1 147	308	70	15 003
Total	Académie de Rennes	8 168	2 862	1 511	157	12 698
	France métropolitaine	167 311	46 738	34 066	5 841	253 956

Graphique 6 – Académie de Rennes : la répartition par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 en licence et DUT/DEUST (source SIES)



3. LES EFFECTIFS D'INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

► Les CPGE et les formations préparant à un diplôme de niveau III

- *La répartition des effectifs étudiants par type de formation*

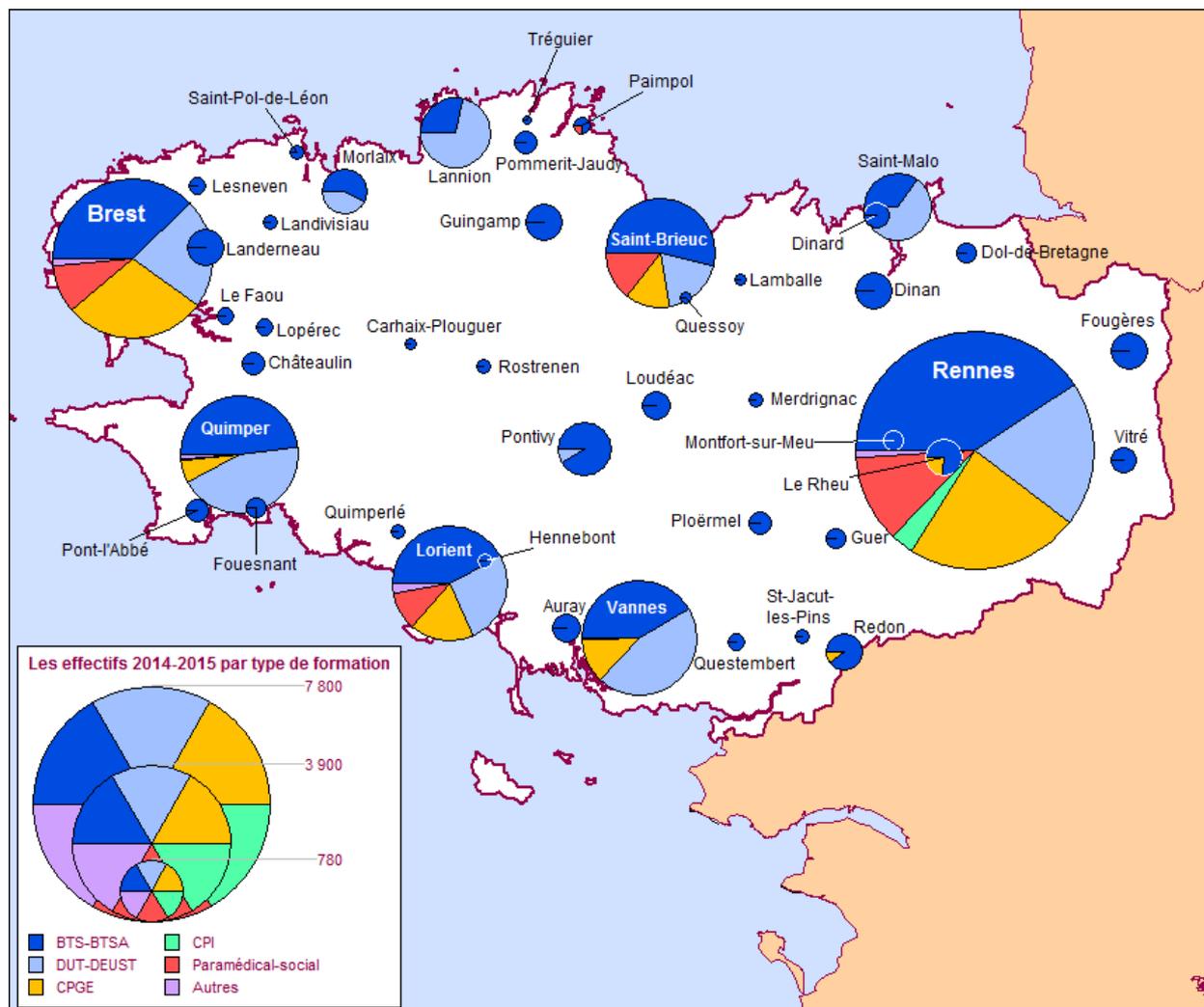
Tableau 8 – Académie de Rennes : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation (CPGE-CPI et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)

Département	Implantation	BTS BTSA	DUT DEUST	CPGE	CPI	Paramédical Social	Autres (Arts...)	Total
Côtes d'Armor	Dinan	301						301
	Guingamp	310						310
	Lamballe	44						44
	Lannion	255	637					892
	Loudéac	172						172
	Merdrignac	60						60
	Paimpol	49				18		67
	Pommerit-Jaudy	137						137
	Quessoy	39						39
	Rostrenen	56						56
	Saint-Brieuc	1 089	365	259		297		2 010
	Tréguier	26						26
	Total	2 538	1 002	259		315		4 114
Finistère	Brest	1 445	838	1 099		376	59	3 817
	Carhaix-Plouguer	34						34
	Châteaulin	121						121
	Fouesnant	95						95
	Landerneau	310						310
	Landivisiau	61						61
	Le Faou	82						82
	Lesneven	72						72
	Lopérec	69						69
	Morlaix	248	181					429
	Pont-l'Abbé	120						120
	Quimper	1 091	994	137		15	31	2 268
	Quimperlé	62						62
	Saint-Pol-de-Léon	47						47
	* non localisé	31						31
	Total	3 888	2 013	1 236		391	90	7 618
Ille-et-Vilaine	Dinard	162						162
	Dol-de-Bretagne	94						94
	Fougères	309						309

	Le Rheu	218		68				286
	Montfort-sur-Meu	97						97
	Redon	256		32				288
	Rennes	3 157	1 516	1 814	244	917	91	7 739
	Saint-Malo	292	540					832
	Vitré	165						165
	* non localisé	110						110
	Total	4 860	2 056	1 914	244	917	91	10 082
Morbihan	Auray	181						181
	Guer	97						97
	Hennebont	51						51
	Lorient	921	568	383		241	62	2 175
	Ploërmel	137						137
	Pontivy	493	50					543
	Questembert	68						68
	Saint-Jacut-les-Pins	61						61
	Vannes	902	965	271		17		2 155
	* non localisé	68						68
	Total	2 979	1 583	654		258	62	5 536
Académie de Rennes	14 265	6 654	4 063	244	1 881	243	27 350	
Bretagne	14 265	6 654	4 063	244	1 881	243	27 350	
France métropolitaine	236 061	117 565	82 515	10 787	40 010	6 626	493 564	

En 2015-2016, l'offre de formation post-baccalauréat de l'académie comprend plus de 80 CPGE, 70 mentions de licences générales, plus de 100 mentions de licences professionnelles, une trentaine de spécialités de DUT et plus de 70 spécialités de BTS.

Carte 3 – Académie de Rennes : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type de formation (CPGE-CPI et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)



27 350 étudiants sont inscrits en CPGE-CPI et formations préparant à un diplôme de niveau III en 2014-2015 : 52% des effectifs sont inscrits en BTS, 24% en DUT, 14,8% en CPGE, 6,9% en formations paramédicales et sociales et 0,9% en CPI.

• **La répartition géographique**

La répartition géographique des formations CPGE-CPI et bac+2 présente un maillage territorial assez dense, couvrant la quasi-totalité de la péninsule bretonne. Dans le détail de la multiplicité des sites, on observe : 47 sites qui proposent des formations de BTS-BTSA, les formations paramédicales et sociales se trouvent sur 7 sites, 10 sites offrant des DUT, 8 sites sur lesquels sont implantées des CPGE et 1 site avec une CPI.

Rennes accueille 28,3% des effectifs régionaux, et Brest 14%. Vannes, Lorient, Saint-Brieuc et Quimper accueillent, pour chaque ville, entre 7% et 8,3% de la population étudiante régionale.

► Les effectifs par année de formation de bac+1 à bac+3

Tableau 9 – Académie de Rennes : les effectifs d'inscrits en 2014-2015 dans l'enseignement supérieur, par type de formation et par année d'étude et leur répartition (sources DEPP, SIES)

	Effectifs				Répartition	
	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Total	Académie de Rennes	France métropolitaine
Licence (hors LP)	15 098	9 055	9 694	33 847	43,0%	42,4%
Licence professionnelle	0	0	3 199	3 199	4,1%	3,5%
BTS - BTSA	7 746	6 519	0	14 265	18,1%	15,7%
DUT - DEUST	3 646	3 008	0	6 654	8,4%	7,8%
CPGE	2 039	2 024	0	4 063	5,2%	5,5%
Ingénieur	850	744	2 272	3 866	4,9%	4,5%
Santé	2 306	640	699	3 645	4,6%	5,7%
Paramédical - Social	1 916	1 858	1 996	5 770	7,3%	9,0%
Comptabilité - Commerce	343	540	928	1 811	2,3%	3,6%
Diplôme d'IEP	187	217	227	631	0,8%	0,7%
Arts	324	360	335	1 019	1,3%	1,3%
Autres	9	0	15	24	0,0%	0,4%
Total	34 464	24 965	19 365	78 794	100,0%	100,0%

► Le recrutement en cycle d'ingénieurs

Tableau 10 - Académie de Rennes : les caractéristiques des nouveaux étudiants en cycle d'ingénieur en 2014-2015 selon leur filière d'origine (source SIES)

Filière d'origine	Effectif	Répartition en %						Part d'étudiants ayant une origine sociale favorisée (%)*	Part de femmes (%)	Part d'étudiants en contrat d'apprentissage (%)
		Type d'école d'ingénieur			Série du bac					
		Écoles publiques sous tutelle du MENESR	Écoles publiques autres ministères	Écoles privées	S	STI2 D-STL	Autre			
CPGE	772	15,2%	73,7%	11,1%	93,1%	3,4%	3,5%	48,6%	36%	0,1%
CPI	431	62,6%	16,7%	20,6%	98,4%	0,9%	0,7%	50,6%	29,7%	1,2%
DUT	208	77,9%	12%	10,1%	87%	6,7%	6,3%	33,7%	29,8%	14,9%
Licence	74	25,7%	67,6%	6,8%	75,7%	2,7%	21,6%	35,1%	35,1%	4,1%
BTS	37	64,9%	8,1%	27%	54,1%	37,8%	8,1%	32,4%	8,1%	16,2%
Autre voie d'accès **	177	28,2%	70,6%	1,1%	85,9%	1,7%	12,4%	28,2%	24,3%	2,3%

* Étudiants dont les parents sont classés dans la PCS "Professions libérales, cadres supérieurs, enseignants".

** Hors diplômés étrangers.

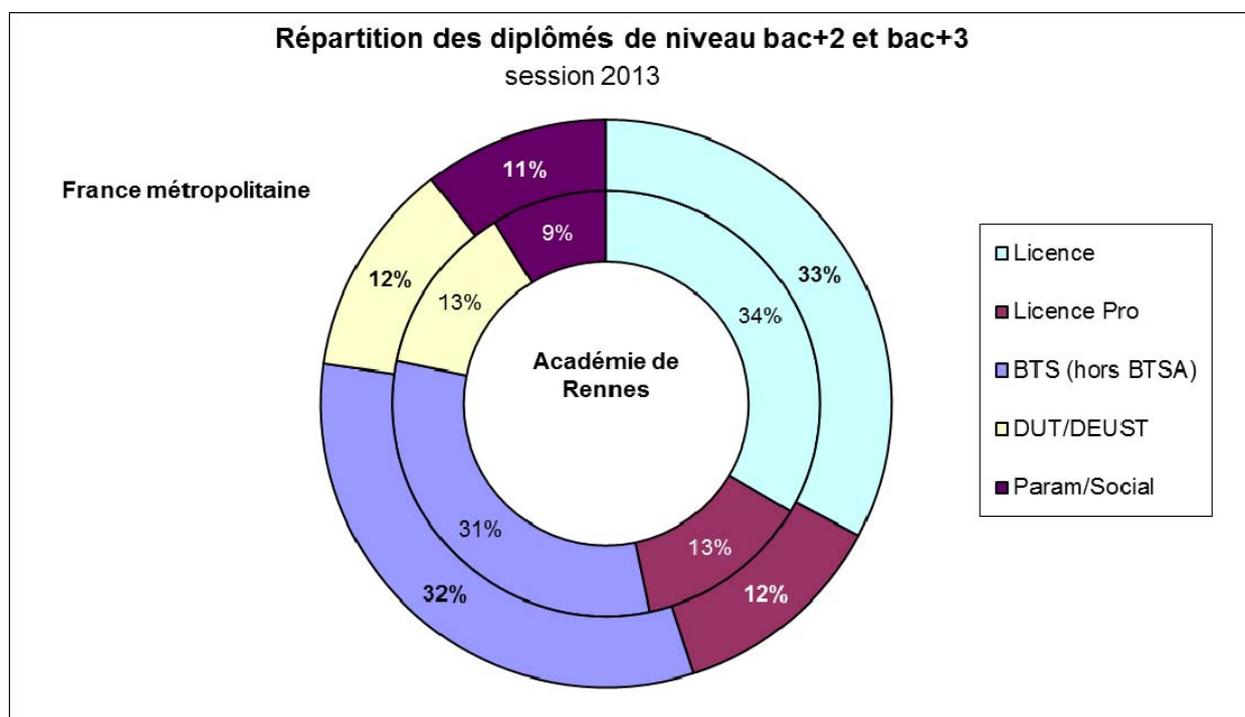
4. LES DIPLOMES POST-BACCALAUREAT

► Les diplômés dans les principales formations bac+2 et bac+3

Tableau 11 – Académie de Rennes: le nombre de diplômés 2013 dans les principales formations bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)

	Licence	Licence Pro	BTS (hors BTSA)	DUT/DEUST	Param/Social
Académie de Rennes	7 035	2 787	6 611	2 748	1 832
France métropolitaine	124 945	47 102	123 051	46 904	40 079

Graphique 7 - Académie de Rennes : la répartition des diplômés 2013 de niveau bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)



► Les BTS

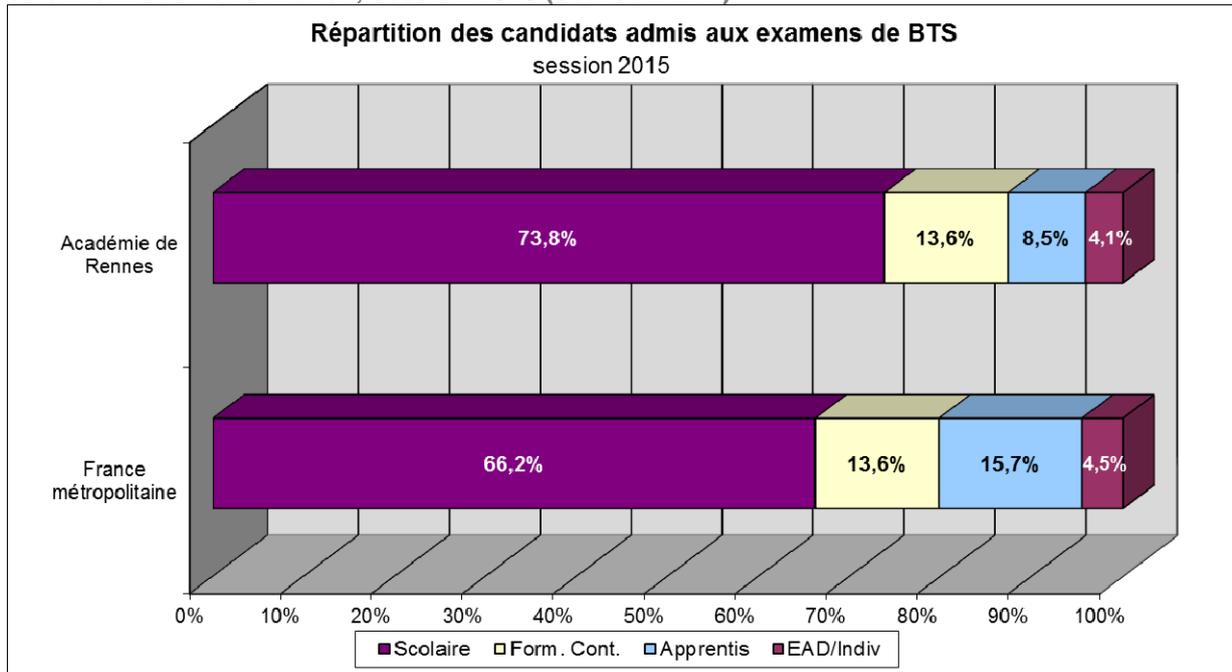
• Les diplômés selon le mode de formation

Tableau 12 – Académie de Rennes : les effectifs des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)

		Scolaire	Formation continue	Apprentis	EAD/indiv	Total admis	Taux de réussite
Académie de Rennes	Effectif	5 369	988	621	302	7 280	79,7%
	Répartition	73,8%	13,6%	8,5%	4,1%	100,0%	
France métropolitaine	Effectif	85 825	17 671	20 306	5 857	129 659	74,5%
	Répartition	66,2%	13,6%	15,7%	4,5%	100,0%	

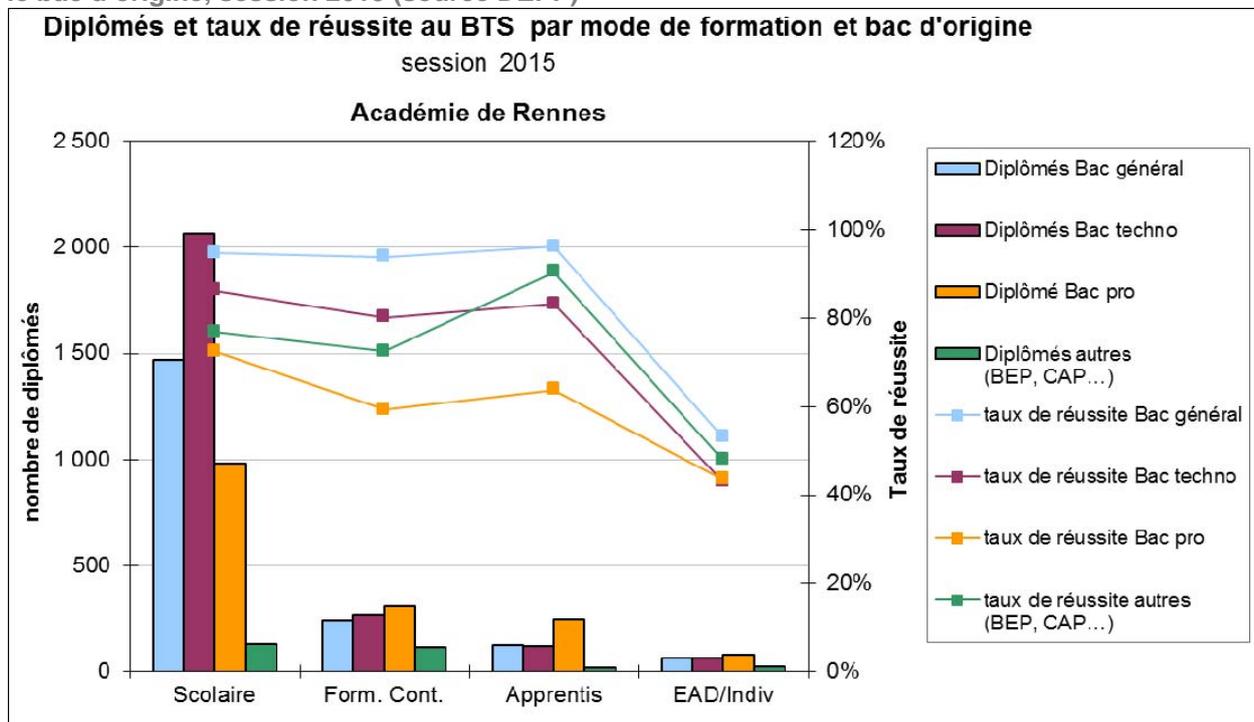
En 2015, la Bretagne présente un taux de réussite au BTS supérieur de +5,2 points à la moyenne nationale.

Graphique 8 – Académie de Rennes : la répartition des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)



- **Les taux de réussite (hors BTSA)**

Graphique 9 – Académie de Rennes : le taux de réussite au BTS par mode de formation et selon le bac d'origine, session 2015 (source DEPP)



5. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

► Les diplômés de BTS et autres formations de niveau III

Tableau 13 – Académie de Rennes : l'insertion professionnelle des BTS et autres formations de niveau III (diplômés 2014) (source DEPP)

	Taux d'emploi à 7 mois	Temps plein	Emploi à durée indéterminée	Cadre, profession intermédiaire
Enquête Insertion dans la vie active des lycéens 2015	63,3%	82%	29%	14,7%
Enquête Insertion professionnelle des apprentis 2015	81,8%	92,1%	41,2%	42,2%

► Les diplômés de licences professionnelles

Tableau 14 – Académie de Rennes : le taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de licences professionnelles 2012 (enquête 2014) par domaine disciplinaire (source SIES)

	Droit, économie, gestion	Lettres, langues, arts	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies et santé
Académie de Rennes	96%	ns	88%	92%

Ns : Donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)
 Nombre de réponses : 1 056 ; taux académique de réponses : 74%

6. LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

► L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Tableau 15 – Académie de Rennes : la répartition des apprentis 2015-2016 préparant un diplôme de niveaux II et III (source DEPP)

	Diplômes de niveau II			Diplômes de niveau III			Total niv II+III	TOTAL apprentis du supérieur	% niv II+III des apprentis du supérieur
	Licence LMD	licence pro	autres dipl.	BTS/ BTSA	DUT	autres dipl.			
Académie de Rennes	5	460	149	1 178	286	217	2 895	4 294	67,4%
France métropolitaine	1 380	14 925	7 770	58 749	5 778	6 995	95 597	141 506	67,6 %

67,4% des apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur suivent des formations de niveaux II et III. Ils sont majoritairement inscrits en BTS/BTSA (41,4% des apprentis de l'académie pour le supérieur, France métropolitaine : 41,5%). Mais ils sont proportionnellement plus nombreux en DUT, où le taux d'inscrits académique (6,7%) dépasse de +2,6 points le taux d'apprentis du supérieur de France métropolitaine dans cette formation (4,1%).

La Région Bretagne facilite l'essor de l'apprentissage pour en faire une filière complète de formation, du CAP aux formations supérieures (licence professionnelle, diplôme d'ingénieur...) dans toutes les activités, des métiers traditionnels aux plus novateurs. Elle participe au fonctionnement des trente-neuf Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

► La formation continue

Les établissements de l'académie ont délivré, en 2014, 2 658 diplômes nationaux en formation continue dont 4,3% de niveau bac + 2 (France : 7,5%) et 58,3% de niveau bac+3 (France : 49,1%).

► La VAE

Tableau 16 – Académie de Rennes : les bénéficiaires de la VAE en 2014 pour tout ou partie de diplômes de niveau II ou III (source DEPP)

	DUT/DEUST	Licence et licence professionnelle
Académie de Rennes	12	116
France métropolitaine	96	1 544

B. ANNEXES

LEXIQUE

Admission post-bac (APB)

Dans le tableau 3, l'extraction d'APB ne concerne que les **vœux de rang 1** exprimés par les candidats scolarisés en terminale dans l'académie considérée, à la fin de la procédure normale en 2015.

Les « **Formations universitaires** » comptabilisent les vœux d'inscription en L1, en première année commune aux études de santé (PACES), en Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE), DEUST, DU (hors DUT et écoles d'ingénieur).

Les « **Écoles** » regroupent les formations dispensées dans les écoles supérieures d'architecture, de commerce, d'art et les formations d'ingénieurs dont les classes préparatoires intégrées.

La rubrique « **Autres** » regroupe les mises à niveau (en arts appliqués, en hôtellerie, etc.), les formations conduisant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les formations paramédicales et sociales, les formations professionnelles autres que BTS et DUT (dans le domaine de la mer, du transport logistique...), les mentions complémentaires, etc.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du travail – 6^e partie - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Attractivité géographique – Enquête CEREQ

L'enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) fait référence à la publication Net.doc.160 « Mobilités interrégionales des jeunes diplômés » (M. Vignale, juin 2016), et au Bref du CEREQ n°347, juin 2016 : « Mobilités interrégionales de jeunes diplômés du supérieur : qui forme pour qui ? ».

Baccalauréat

Les effectifs pris en compte sont les candidats présents et admis par type de bac (y compris les séries agricoles) par académie, région et pour la France métropolitaine. Tous les candidats sont pris en compte quel que soit leur régime d'inscription : scolaire, en apprentissage, en formation continue, en individuel et/ou par l'enseignement à distance (EAD).

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Les bacheliers sont localisés par commune selon l'implantation de l'établissement préparant les élèves au baccalauréat. Les candidats libres sont comptabilisés selon leur département d'inscription

Les mentions : sont comptabilisés les effectifs (et le taux de réussite avec mention) par type de bac à la session 2015, par département, académie, région et pour la France métropolitaine.

Effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports. Le regroupement des sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes car certains étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique.

Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est un diplôme préparé dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères. Les BTSA sont toujours comptabilisés avec les effectifs de BTS mais non dans les taux de réussite de BTS.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** préparent les élèves dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères selon 3 voies (scientifique, littéraire et économique).

Les **cycles préparatoires intégrés des écoles d'ingénieurs (CPI)** comprennent notamment les effectifs des formations préparatoires des UT, INP, Polytech'...Ils sont comptabilisés avec les ingénieurs dans le tableau des effectifs de formation de bac+1 à bac+3.

Le **DUT/DEUST** intègre aussi les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les **formations paramédicales et sociales** regroupent les effectifs des diplômes d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF), des diplômes de technicien supérieur (DTS) et des diplômes paramédicaux et sociaux de niveau III, la rubrique « **Autres** » recouvre des formations diverses telles que des formations d'arts (diplôme des métiers d'art - DMA, années communes diplôme national d'arts et techniques/diplôme national supérieur d'expression plastique - DNA/DNSEP, etc.), les formations de Paris-Dauphine et la formation de premier clerc de notaire.

Flux entrants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session N en France (toutes régions/académies confondues) et s'inscrivant dans un établissement universitaire de la région/académie concernée durant l'année universitaire N-N+1.

Flux sortants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat dans la région/académie concernée à la session N et s'inscrivant dans un établissement universitaire d'une autre région/académie l'année universitaire N-N+1.

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les diplômés du CNAM sont comptabilisés en Ile-de-France, les diplômes étant délivrés par le CNAM Paris.

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Implantation

L'implantation correspond à une unité urbaine hormis pour la région Île-de-France où elle correspond à la commune. L'unité urbaine est un ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Le zonage est établi à partir du recensement de la population par l'Insee en 2010.

Insertion professionnelle

Le taux d'insertion des diplômés **titulaires d'une licence professionnelle** est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail (sont exclus de l'analyse ceux qui sont encore en études et ceux qui sont sans emploi mais déclarent ne pas en chercher).

S'agissant des **diplômés de BTS et autres diplômes de niveau III** sont pris en compte les lycéens, les étudiants et les apprentis qui sont sortis diplômés d'un BTS en 2014. Champ de l'enquête « Insertion dans la vie active des lycéens - IVA » : BTS (71%), BTS agricoles (12 %), DUT (5 %), Diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III. Champ de l'enquête « Insertion

professionnelle des apprentis – IPA » : les sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %). Un redressement statistique est opéré pour chaque académie afin de pondérer les résultats selon les taux de réponse à l'enquête.

Les **emplois à durée indéterminée** prennent en compte les contrats à durée déterminée, les emplois de fonctionnaire, les engagés dans l'armée ou les personnes travaillant à leur compte.

Néo-bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés l'année universitaire suivant l'obtention du baccalauréat.

Attention : l'implantation de la composante est dans certains cas différente de celle de l'établissement (exemple : les néo-bacheliers inscrits à l'antenne de Tarbes de l'UFR lettres langues et sciences humaines de l'université de Pau sont comptés ici dans l'académie de Toulouse et non pas dans l'académie de Bordeaux).

Offre de Formation

Le décompte de l'offre des formations universitaires, sur le périmètre étudié, reprend l'ensemble des formations dispensées par chaque établissement. Une même mention (ou dénomination nationale pour certaines vagues) de diplôme est comptabilisée plusieurs fois lorsqu'elle est proposée par des établissements différents.

Le décompte des formations de STS correspond au nombre de spécialités de BTS (avec options) préparés sur le périmètre observé. Les mêmes spécialités enseignées par plusieurs établissements ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

Le décompte des CPGE reprend l'ensemble des classes préparatoires, y compris les classes étoilées, présentes sur le périmètre étudiée quelle que soit leur spécialité.

Taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

Universités et établissements assimilés (au sens de l'enquête « SISE-Université »)

Entrent dans le champ les universités publiques (y compris l'université de Lorraine), l'INP Toulouse et l'IP Grenoble, les universités de technologie, Paris Dauphine, l'INALCO, l'IEP de Paris, l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion d'Albi et l'ENSP de Blois ainsi que l'IPG Paris et les COMUE de Grenoble et Paris-Est (s'agissant des néo-bacheliers, le champ d'étude ne couvre pas ces trois établissements).

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif et, sauf précision, tous les diplômes délivrés (y compris master et doctorat).

SIGLES

A

APB Admission post-bac

B

Bac Baccalauréat

BTS/BTSA Brevet de technicien supérieur/ Brevet de technicien supérieur agricole

C

CDI Contrat à durée indéterminée

CFA Centre de formation des apprentis

CNAM Conservatoire national des arts et métiers

COMUE Communauté d'universités et établissements

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPI Cycle préparatoire aux formations d'ingénieur

D

DCESF Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

DCG Diplôme de comptabilité et de gestion

DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DEUST Diplôme d'études universitaires et techniques

DGESIP Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

DGRI Direction générale de la recherche et de l'innovation

DMA Diplôme des métiers d'arts

DNTS Diplôme national de technologie spécialisée

DNSEP Diplôme national supérieur d'expression plastique

DTS Diplôme de technicien supérieur

DU Diplôme d'université

DUT Diplôme universitaire de technologie

E

EAD Enseignement à distance

ENI École nationale d'ingénieurs

ENS École nationale supérieure

ENSATT École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

ENSP École nationale supérieure du paysage

ENSAM École nationale supérieure des arts et métiers

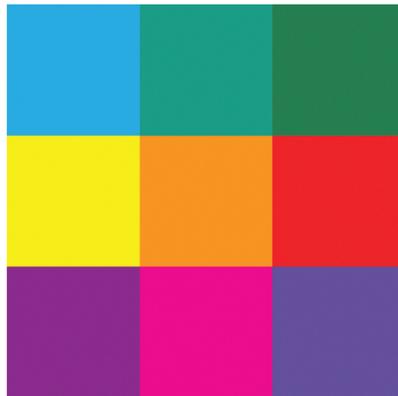
EPHE École pratique des hautes études

F

FC Formation continue

I

IEP	Institut d'études politiques
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INP	Institut national polytechnique
INSA	Institut national des sciences appliquées
IP	Institut polytechnique
IPG	Institut de physique du globe
IUT	Institut universitaire de technologie
L	
L1	Licence LMD, première année
LIC	Licence
LP	Licence professionnelle
P	
PACES	Première année commune aux études de santé
S	
SIES	(Sous-direction des) Systèmes d'information et des études statistiques
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
STS	Section de techniciens supérieurs
U	
UFR	Unité de formation et de recherche
UT	Université de technologie
V	
VAE	Validation des acquis de l'expérience



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05